Canadian Tenpin Federation, Inc.
Fédération Canadienne des Dix-Quilles, Inc.

Entraîneurs nationaux adjoints
Rôles et responsabilités

Ce document décrit les rôles et les responsabilités des entraîneurs nationaux adjoints de la FCDQ et agira comme un contrat entre l'entraîneur national adjoint et le conseil administratif de la FCDQ.

La durée du contrat pour le poste d'entraîneur national adjoint sera du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Rôle:

Fournir un encadrement aux athlètes de l'équipe canadienne, aider à atteindre les objectifs de la Fédération canadienne des dix quilles. Fournir un encadrement aux athlètes de l'équipe canadienne, aider à atteindre les objectifs de la Fédération canadienne des dix quilles..

Exigences

a) Les entraîneurs nationaux adjoints doivent avoir au moins le statut de "développement de la compétition en formation". Les entraîneurs doivent satisfaire aux exigences multisports pour obtenir le statut "formé" dans les 12 premiers mois suivant leur sélection comme entraîneur de l'équipe nationale.

b) Les entraîneurs nationaux adjoints doivent suivre la formation supplémentaire exigée par Sport Canada, au besoin, y compris, mais sans s'y limiter, a la sécurité dans le sport, au cheminement progressif, etc.

c) La capacité à contribuer à la préparation des athlètes pour les compétitions internationales et/ou nationales.

d) Démonter un engagement envers les buts et les objectifs de la Fédération Canadienne des Dix Quilles.

e) Démontrer un engagement envers les buts et les objectifs du Comité de haute performance de la Fédération canadienne des dix quilles..

f) Démontrer des habiletés organisationnelles et interpersonnelles.

g) Avoir la capacité de venir en aide au développement des athlètes de l’équipe nationale ou/et des athlètes de niveau national.

h) Avoir la capacité de communication dans les deux langues officielles est un atout, mais n’est pas requise.

i) Compétences informatiques : maîtrise de Word, Excel, Zoom et connaissance des médias mobiles/sociaux.

Redevabilité:

Le programme et l’évaluation des performances seront pris en charge par le comité de la haute performance et par l’entraîneur en chef.
.

Responsibilities:

a. Travailler avec l'entraîneur en chef et le comité de la haute performance selon les politiques, procédures, plans et budgets de la FCDQ.

b. Travailler avec l'entraîneur en chef et le comité de la haute performance afin d'atteindre les objectifs de l'équipe nationale de la FCDQ..

Compétitions et camps d'entraînement:

a. Assister l'entraîneur en chef, si nécessaire, dans la gestion des athlètes, des thérapeutes et de tout autre membre de l'équipe nationale lors des camps d'entraînement et des compétitions.

b. Collaborer avec les entraîneurs nationaux adjoints pour assurer la réussite des athlètes de l'équipe nationale.

Communication et lien:

a. Entretenir une correspondance verbale et écrite (courriel) régulière avec l'entraîneur principal et le directeur de la haute performance, sur demande.

b. Aider, le cas échéant, à l'entraînement des athlètes en dehors des camps d'entraînement (par exemple, si les athlètes vivent dans la région de l'entraîneur adjoint ou si l'assistant se rend dans la région de l'athlète).

c. Assister aux réunions du comité de haute performance et du personnel d'encadrement par téléconférence ou en personne sur demande..

d. Effectuer des entretiens post-compétition avec les athlètes, le cas échéant..

e. Participer aux séances de formation et de perfectionnement des entraîneurs avec l'entraîneur en chef.

Sur le plan technique:

a. Démonter votre connaissance des règlements et des réglementations courants.

b. Démonter une compréhension de l'équipement, des dispositifs de poignets, des souliers, etc.

c. Démonter une compréhension de la manipulation des boules de quilles.

d. Démonter une compréhension de la présentation de schémas de perçage de l'équipement.

e. Démonter une compréhension des surfaces des allées, des schémas ou patrons de huilage, etc.

f. Collaborer à la supervision des programmes d'entraînement nécessaires pour les membres de l'équipe nationale. (s'il y a lieu)

g. Compléter une révision semi-annuelle sur les assistants-entraîneurs et la

soumettre au comité de la haute performance.

h. Les assistants-entraîneurs seront assujettis au processus du PNCE avec l'obligation de compléter tous les niveaux d'entraînement mis à leur disposition par le PNCE et la FCDQ.

i. Agir en tout temps de façon à mettre en valeur la réputation, l'image, la détermination et la présence de la FCDQ et des équipes nationales

j. De la même façon que les athlètes doivent continuer à démonter leurs habiletés d'apprentissage et leur développement par l'entremise de la pratique et de l'entraînement, les assistants-entraîneurs nationaux devraient également continuer à développer leurs habiletés par l'entraînement actif. (ex : programmes de quilles, tournois et ligues locales)

Divers:

Accomplir d'autres fonctions, selon un accord réciproque entre l'entraîneur et le dit entraîneur, qui ne seraient pas mentionnées ci-dessus.

Cessation des fonctions:

Si pour une raison quelconque les conditions du contrat (rôles et responsabilités) ne peuvent être ou ne sont pas remplies par un parti ou l'autre, on peut mettre fin à ce contrat en donnant un mois d'avis par écrit.
Un assistant-entraîneur peut faire appel de la cessation de son contrat auprès du comité de la haute performance, du président de la FCDQ et de son conseil administratifs (directeurs).
.
J'ai lu, compris et j'accepte, toutes les conditions ci-haut mentionnées de mon contrat (Rôles et responsabilités) en tant qu'assistant-entraîneur national de la FCDQ.

Signature de l'entraîneur _____

Date _____

Jour / Mois / Année

Signature de l'exécutif de la FCDQ _____

Date _____

Jour / Mois / Année